



## Enseignement postsecondaire et Alphabétisation

Aide aux étudiants du Manitoba  
1181, avenue Portage, bureau 401, Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3  
Tél. 204 945-6321 Téléc. 204-948-3421  
www.manitobastudentaid.ca

Date \_\_\_\_\_

Nom de l'étudiant \_\_\_\_\_ Numéro d'assurance sociale /\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_

### AVIS DE SÉPARATION

Madame, [ou] Monsieur,

Vous avez informé la Direction de l'aide aux étudiants que vous et votre conjoint ou conjointe êtes maintenant séparés. Nous allons donc réviser votre demande d'aide financière et vous demandons de nous fournir les documents ou renseignements suivants :

1. Date de votre séparation : \_\_\_\_\_
2. Une preuve de votre séparation (p. ex., accord de séparation, attestation d'un tiers).
3. Si vous avez des enfants, qui en a la garde? \_\_\_\_\_  
Fournissez une copie de l'accord de garde, si vous en avez une à votre disposition.
  - a) Recevez-vous une pension alimentaire, pour vous-même ou vos enfants? \_\_\_\_\_  
Dans l'affirmative, combien recevrez-vous? \_\_\_\_\_ Date d'entrée en vigueur : \_\_\_\_\_
  - b) Verserez-vous une pension alimentaire à votre conjointe ou conjoint ou pour vos enfants? \_\_\_\_\_  
Dans l'affirmative, combien verserez-vous? \_\_\_\_\_ Date d'entrée en vigueur : \_\_\_\_\_
4. À la date de votre séparation, combien deviez-vous pour les dépenses suivantes :
  - a) Les droits de scolarité? \_\_\_\_\_ \$
  - b) Les livres et fournitures? \_\_\_\_\_ \$
5. Fournissez des relevés pour tous vos comptes bancaires (banque ou caisse populaire) montrant votre solde à la date de la séparation. Veuillez fournir des pièces justificatives (lettre de la banque, etc.) s'il s'agissait de comptes conjoints auxquels vous n'avez plus accès.

#### Remarque

- Retournez la présente lettre accompagnée de l'information ou de la documentation requise.
- Inscrivez votre numéro d'assurance sociale sur tous les documents fournis.
- Fournissez des photocopies. N'envoyez pas de documents originaux car ils ne vous seront pas retournés.

.../2

